

En confinement, le 6 mai 2020



La CGT continue d'agir pour vous et reste constructive pendant le "confinement". Dans l'intérêt de tous !

Bientôt la fin du confinement ?

Les jours et les semaines passent, ponctués des repos imposés pour l'effort collectif de solidarité (JARTT et CPA), des week-end et jours fériés, des réunions en tout genre, le plus souvent en conditions dégradées, du travail plus ou moins efficace selon les situations individuelles, et bien sûr, du reporting pour les pointages : sur études, sur encadrement, sur formation, sur congés, sur maladie pour garde d'enfant (ou pas), ..., et sur "activité partielle", imposée ou subie, avec un numéro générique "F...".

Vous l'aurez remarqué, il est toujours possible de pointer les 39 heures réglementaires, mais en aucun cas plus. Il est pourtant demandé (parfois avec insistance) si l'activité en télétravail est vraiment efficace à 100%. Il faut bien alimenter la colonne "activité partielle". La Direction a répondu à l'un de nos courriers que la connaissance de la situation des personnels était une obligation de l'employeur. Pour le % d'activité, il s'agirait d'une demande des départements de pouvoir évaluer leur capacité de travail. Soit, mais alors pourquoi ne pas intégrer qu'il est aussi possible d'être plus efficace (ou de travailler plus) chez soi qu'à l'Onera, comme ce peut être le cas, pour certains, en période de confinement ? Encore un manque de reconnaissance de l'implication des salariés ?

Ce constat permet une transition vers les négociations du début d'année quand, pour justifier le rachat de la semaine de Noël, présenté dans le but d'accompagner un rattrapage salarial mais aussi de limiter les démissions, il a été mis en avant par la Direction un moindre nombre de jours et d'heures travaillés à l'Onera par rapport à d'autres organismes similaires. Nous avons alors fait remarquer à la Direction que sans contrôle horaire, il était impossible d'évaluer la quantité de travail réellement effectuée. Nous avons ensuite pu constater lors des différentes assemblées du personnel que cette accusation de trop peu travailler, traduite comme un manque de considération pour le travail réellement accompli passait mal auprès des salariés et que ces derniers étaient particulièrement attachés à ce repos de fin d'année. Il est aussi ressorti de ces AG que les personnels demandaient massivement le contrôle du temps de travail, convaincus qu'il représentait aujourd'hui pour eux un garde-fou nécessaire aux dérives horaires récurrentes.

Reprise des négociations sur la politique sociale 2020 : la Direction inaugure des consultations séparées...

La CGT a été conviée le 29 avril dernier à une discussion bilatérale avec la Direction, dans le but de reprendre les négociations ajournées pour cause de pandémie.

La méthode est inédite à l'Onera et la CGT a été la dernière organisation informée et rencontrée. N'ayant jamais caché nos positions et revendications, nous nous interrogeons sur les objectifs réels de ces rencontres bilatérales, destinées selon la Direction "à aboutir à un accord le plus unanime possible". La CGT a rappelé que ses sujets prioritaires étaient **les salaires, le télétravail et le droit à la déconnexion** (obligation légale de négocier ces points). Elle a également rappelé sa demande de sécurisation des 2% inscrits au COP par une augmentation générale immédiate. La Direction répond qu'elle souhaite toujours présenter un package complet à la tutelle et qu'il n'est donc pas souhaitable de dissocier ces 2%. Elle se veut toujours rassurante sur le positionnement de sommes destinées à une rallonge budgétaire de notre subvention tout en admettant "qu'il y ait des tensions sur le

programme 144 (programme du Ministère des Armées dont dépend le budget Onera) et qu'il y aura certainement des arbitrages"...

A la question du rachat de la semaine de Noël, nous avons rappelé et opposé notre demande d'un **contrôle du temps de travail** dont la mise en place est aussi une obligation légale. Il ne saurait être question d'une augmentation "dogmatique" du temps travaillé sans un contrôle effectif de celui-ci !

Nous avons suggéré d'utiliser le modèle appliqué à Lille comme base de travail pour la mise en place du contrôle horaire dans les autres centres Onera. Des améliorations ont d'ores-et-déjà été proposées par la CGT : récupération des heures par jours entiers (et non par demi-journée comme à Lille) et la possibilité de dépôt sur le CET.

Pour le télétravail, nous avons suggéré de prendre en compte le retour d'expérience de la situation de confinement et que le cas de pandémie soit inscrit dans l'accord. Nous avons aussi proposé qu'il y ait une vraie incitation afin que tous les personnels fassent du télétravail, même très ponctuellement. Nous sommes en effet convaincus que plus cette mesure sera générale (et souple), plus elle suscitera l'adhésion. Nous souhaitons aussi qu'il soit possible d'élargir le télétravail à plus d'une journée par semaine. Nous avons en effet des retours très positifs de certains qui considèrent qu'ils sont vraiment plus productifs chez eux.

A propos des salaires, nous avons confirmé notre souhait d'un rattrapage des salaires des jeunes techniciens, des doctorants, des minimas pour le calcul des primes d'ancienneté et de la prime semestrielle. Le plafond de cette dernière a tellement "décroché" depuis des années qu'aujourd'hui, une très grande partie de la catégorie des IC se trouve impactée par ce "décrochage". Nous avons donc proposé de l'augmenter au niveau de la moyenne des salaires, ce qui devait probablement être le cas lors de sa mise en place. Dans un souci d'équité, nous demandons que le même pourcentage d'augmentation soit appliqué au plancher de cette prime.

Enfin, la CGT a émis de nombreuses réserves sur le projet de réforme du CET, n'y voyant que des points négatifs.

Activité partielle à l'Onera :

Comme toutes les entreprises confrontées à la problématique du confinement et à l'impossibilité de faire travailler tous leurs personnels en télétravail du jour au lendemain, notre Direction a monté un dossier destiné à être transmis à la DIRECCTE pour bénéficier d'aides gouvernementales. La date du dépôt du dossier ayant été reportée, la Direction devait transmettre sa demande avant le 30 avril.

Les tableaux de relevé d'activité individualisés et mis à jour très régulièrement sont, sans aucun doute, liés à cette demande de la Direction. Nous avons à plusieurs reprises alerté cette dernière que la loi ne permettait pas un traitement individuel pour la mise en activité partielle. Une ordonnance du 22 avril permet cependant aujourd'hui et temporairement d'assouplir les conditions de mise au chômage partiel et ainsi d'individualiser le dispositif. Tant mieux pour l'Onera, mais pour les salariés ? Une condition est cependant encore nécessaire : il faudrait un accord d'entreprise (ou de branche), ou à défaut, un avis favorable du CSEC pour recourir au chômage partiel individualisé. Nous n'avons pour l'heure encore eu aucune sollicitation de la Direction en ce sens.

Mais finalement, nous ne serons sans doute jamais consultés car au dernier moment et contre toute attente, le 30 avril, la direction du Budget du ministère de l'Économie et des Finances n'a pas autorisé l'ONERA à déposer son dossier, malgré le soutien de la DGA !

Ce revirement de dernière minute nous interpelle sur la capacité de soutien de notre tutelle...

Plusieurs [réunions RP](#) (Représentants de Proximité) pour les centres d'IdF et de Toulouse viennent d'avoir lieu. Vous pouvez consulter les questions et les réponses [ici](#).

Deux réunions extraordinaires sont programmées : **CCSSCT** (Commission Centrale Santé, Sécurité et Conditions de Travail) et **CSEC** (Comité Social et Economique Central) les mercredi 6 et jeudi 7 mai. Restez informés avec la CGT ([Agenda et OdJ ici](#)).

Enquête CGT ONERA : votre situation personnelle pendant le confinement, télétravail actuel ou à venir, reprise en situation dégradée, la CGT vous propose de faire un premier bilan pour préparer l'avenir, ensemble. Répondez massivement au **Sondage CGT-ONERA sur votre situation de travail pour l'ONERA depuis le 17 mars 2020** : c'est [ici](#).

Consultez le site web et abonnez-vous à la newsletter du "fil d'Ariane CGT ONERA" : « [ici](#) »